

PROCES - VERBAL
du CONSEIL d'ADMINISTRATION de la SEMIS
du 31 mai 2012



Le Conseil d'Administration a été régulièrement convoqué le 7 mai 2012. L'an deux mille douze, le trente et un mai à neuf heures, le Conseil d'Administration de la SEMIS s'est réuni au Relais Culturel des Saintes Maries de la Mer, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1° - Approbation du PV du Conseil d'Administration du 14 février 2012

2° - Approbation du Projet de Rapport d'Activité de l'exercice 2011

3° - Approbation du Projet d'Arrêté des Comptes et du Bilan 2011

4° - Fixation de la date et de l'ordre du jour de l'A.G.O.

Approbation du projet de résolutions, affectation des résultats avec distribution de dividendes à soumettre à l'A.G.O.

5° - Jetons de Présence

6° - Questions diverses

- Modalités d'exercice de la direction générale.

Les administrateurs suivants étaient présents ou représentés :

Pour la Commune :

MM. Roland CHASSAIN, Eric VICENTE, Roger DE MURCIA, Jean-Pierre ALENGRIN, Patrick PAC, Mme Geneviève BOESPFLUG.

Pour la Caisse d'Epargne :

M. Pierre LAGIER.

Pour la Lyonnaise de Banque :

M. Arnaud LEHONGRE

Pour la Caisse des Dépôts et Consignations :

M. Benoît COQUILLAT

Assistaient également à la séance, outre Mme Claire DUFOUR PELLETIER, Commissaire aux Comptes,

M. Thierry BERNARD, Expert Comptable,

Mme Corinne PIRONON, de la Lyonnaise de Banque, invitée,

M. Thierry LAURENT, Directeur de la SEMIS,

M. Olivier JONCOUR, Responsable administratif et financier de la SEMIS,

Melle Audrey VILLIARD, représentant de la DUP au sein du C.A.,

Mme Rachel SABATIER, représentant de la DUP au sein du C.A.,

RAY
Cⁿ

Mme Chantal GARNIER, assurant le secrétariat du C.A.

Absents excusés :

M. AUPY pour la Succession AUPY,

M. Patrice ILLOUZ pour le Crédit Agricole,

M. Olivier NOËL pour l'Office de tourisme.

M. CHASSAIN ouvre la séance en remerciant les administrateurs de leur présence et présente M. Olivier JONCOUR, le nouveau responsable administratif et financier de la SEMIS et M. Benoît COQUILLAT, nouveau représentant permanent de la Caisse des Dépôts au sein du CA en remplacement de M. SORRENTINO.

Le Président passe ensuite la parole à M. LAURENT pour l'ordre du jour.

1° - Approbation du PV du Conseil d'Administration du 14 février 2012

Ce procès verbal n'ayant fait l'objet d'aucune remarque ni modification de la part des administrateurs, il est approuvé à l'unanimité.

2° - Approbation du Projet de Rapport d'Activité de l'exercice 2011

3° - Approbation du Projet d'Arrêté des Comptes et du Bilan 2011

Pour le bon déroulement du conseil, ces deux points de l'ordre du jour sont abordés et commentés ensemble.

En 2011, notre stratégie de montée en gamme nous a permis d'afficher une croissance de l'activité de 15 % et une très forte progression de la rentabilité avec un bénéfice net en augmentation de + 32 %.

Nous avons poursuivi en 2011 notre développement de locatifs sur les deux campings, ce qui nous a permis d'accroître notre chiffre d'affaires de 150 K€.

Nous avons également signé deux partenariats commerciaux sur la vente d'emplacements hors saison avec un apport net de 147 K€. L'amélioration de ces indications clés permet d'accroître notre marge opérationnelle qui s'élève à 17 % du chiffre d'affaires, contre 15 % en 2010.

Notre résultat net avant impôt a été multiplié par quatre entre 2007 et 2011.

Les résultats de l'année 2011 nous permettent d'être ambitieux et de regarder l'avenir avec confiance, même si les fortes incertitudes liées à la conjoncture économique et financière nous incitent à rester vigilants.

Dans le cadre de la finalisation de notre montée en gamme, le groupe SEMIS a obtenu en 2012 le label « 4 étoiles » pour le Clos et « 3 étoiles » pour la Brise et ce dans le cadre des nouvelles normes européennes de classement.

La mise en place de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences a été une étape importante dans l'acquisition de savoirs pour l'ensemble de nos collaborateurs et s'avère être un outil de stabilité de nos ressources humaines et un désir d'assurer la pérennité de notre organisation interne.

Les chiffres du personnel

Pour l'exercice 2011, l'effectif de la société se composait de 65 salariés permanents et saisonniers en ETP dont 8 Cadres, 10 agents de maîtrise et 47 employés.

L'âge moyen est de 48 ans en 2011, et l'ancienneté moyenne de 15.67 ans, ces deux données étaient respectivement de 47 ans et 15 ans en 2010, et de 46 ans et 15 ans en 2009.

Masse salariale globale (brut + charges) 2011

2 452 694 € contre 2 451 975 € en 2010

Masse salariale du personnel permanent (brut + charges) 2011

1 904 399 € contre 1 860 603 € en 2010

Salaires brut moyen mensuel 2011

cadres : 2 990 €

agents de maîtrise : 2 576 €

employés : 2 036 €

La Formation

Le budget consacré à la formation professionnelle continue au cours de l'exercice 2011 s'élève, hors charges salariales et frais de déplacements à 41 070 € HT (61 170 € en 2010 €), cette somme représentant les frais pédagogiques pour un total de 30 formations (45 en 2010).

Deux subventions ont été demandées en 2011 :

⇒ A LA DIRRECTE : concernant le conseil pour le suivi de la GPEC d'un montant global de 15 000.00 €. Un 1^{er} versement de 7 500.00 € a été reçu en octobre 2011 et le solde devrait intervenir en juillet 2012.

⇒ A l'AGEFOS : il s'agit d'une convention passée directement entre l'AGEFOS et LA DIRRECTE pour le financement des formations dans le cadre du Fonds National Européen pour un montant prévisionnel de 89 940.00 € pour 2011/2012.

Les chiffres clés

Le Chiffre d'affaires 2011 est de 6 018 K€ contre 5 255 K€ en 2010, soit une augmentation de +14.6 %.

Hôtellerie de plein air :	4 349 K€	+ 15.9 % par rapport à 2010
Port et activités nautiques :	883 K€	+ 14.6 % par rapport à 2010
Régies :	740 K€	+ 4.7 % par rapport à 2010

En termes de fréquentation, les nuitées sur les campings sont passées de 284 000 à 336 000 en 2011, les séjours de 27 205 à 32 000 et les nuitées camping cars à la Brise sont passées de 3 835 à 3 207.

Les nuitées en passage au port sont passées de 6 244 à 6 227, le nombre de stages de voile de 348 à 458.

Les entrées sur l'aire de camping cars de la Plage Est sont passées de 21 399 à 25 737, celles de la terrasse de l'église de 107 696 à 102 663, les entrées des parkings de 109 012 à 108 770 et celles du mini golf de 7 564 à 8 422.

Il y a eu à l'office de tourisme 200 080 entrées comptabilisées contre 216 260 en 2010 (les travaux de l'office ont commencé en octobre 2011).

Suivi de l'activité / Analyse financière

L'excédent brut d'exploitation corrigé qui mesure la performance économique de la SEMIS s'élève à 1 614 K€ soit + 31 % par rapport à N-1.

La capacité d'autofinancement qui quantifie le potentiel de la SEMIS a dégagé des ressources qui se montent à 836 K€ soit + 159 K€ par rapport à 2010 (+ 23%) et permettront ainsi de financer de nouveaux investissements et de rembourser nos emprunts.

La différence de chiffre d'affaires entre le compte de résultat consolidé (6 018 194 €) et les états annexes issus de notre logiciel comptable (6 027 404 €) provient de la production immobilisée pour un montant de 9 209 €.

La répartition par activité

⇒ *L'Hôtellerie de plein air*

Elle enregistre un accroissement de son activité de 595 K€ (+ 16 %).

- La Brise enregistre un chiffre d'affaires en augmentation de + 14.1 % qui se répartit ainsi :

✓ Locatifs (MH, bungalos)	14.8	% à niveau non constant
	13	% à niveau constant
✓ Emplacements	14.8	%
✓ Aire camping-cars	- 11	%

- Le Clos du Rhône enregistre un chiffre d'affaires en augmentation de +18.4 % qui se répartit ainsi :

✓ Locatifs (MH, Lodges)	17.4	% à niveau non constant
	5	% à niveau constant
✓ Emplacements	20	%

En 2011, la SEMIS a vu son parc de locatifs s'accroître de 14 cottages (8 au Clos et 6 à la Brise) représentant un chiffre d'affaires de 150 K€.

⇒ *Le port*

Il enregistre une hausse de 13.6 % de son chiffre d'affaires soit +100 K€. Cette hausse a été constatée essentiellement sur le poste « carburant ».

⇒ *Les régies*

Hors relais culturel, elles enregistrent une hausse du chiffre d'affaires de 9 % soit +57 K€.

- Les 3 parkings enregistrent une hausse de 17 % (+ 75 K€) avec 83 033 entrées voiture et 25 737 nuitées en camping cars.
- La terrasse de l'église a vu son chiffre d'affaires baisser de - 5.8% (-11 K€) avec 102 663 entrées payantes.
- Le mini golf a vu son chiffre d'affaires baisser de 22.2 % (5 K€) avec 8 422 entrées.

⇒ *L'école de voile*

L'activité a vu son chiffre d'affaires augmenter de 12 K€ par rapport à 2010. Néanmoins, ce chiffre d'affaires est très insuffisant pour contenir la masse salariale qui se monte à 85 K€.

Une réflexion est en cours afin de mutualiser les emplois et les compétences. Ce projet sera présenté d'ici la fin de l'année.

Analyse de la structure du bilan

- ⇒ Les ressources financières permanentes de la SEMIS ne cessent d'évoluer depuis 4 ans. En 2011, elles ont augmenté de 11 % (964 K€).
- ⇒ Le fonds de roulement est positif de 971 K€ contre 418 K€ en 2010. Il est l'excédent des capitaux permanents sur les actifs immobilisés. Il constitue une réserve de sécurité pour la SEMIS et renforce la confiance des organismes bancaires.
- ⇒ Le besoin en fonds de roulement (- 864 K€) est lié à l'exploitation (stock, créances clients, dettes fournisseurs, fiscales, sociales). Il représente le décalage de trésorerie provenant de l'activité de l'entreprise.
- ⇒ La trésorerie disponible se monte à 1 637 K€ contre 1 278 K€ en 2010, soit une augmentation de + 28 %.

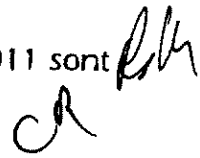
Tendances au 28 mai 2012

Trésorerie :	Brise	+ 93 527 €	+ 14.7 %
	Clos	+ 118 725 €	+ 25.2 %
Séjours :	Brise	+ 37 987	+ 9.9 %
	Clos	+ 22 138	+ 9.2 %
Etat des réservations :	Brise	+ 207 093	+ 28.6 %
	Clos	+ 178 125	+ 24.9 %

En conclusion, M. LAURENT rappelle qu'il y a un gros travail effectué sur les campings pour être en conformité avec les nouvelles normes européennes de classement de l'hôtellerie de plein air. Nous avons d'ailleurs reçu il y a quelques jours l'avis favorable du cabinet d'audit pour conserver nos étoiles sur les deux campings. L'ensemble du personnel se sent aujourd'hui impliqué dans l'évolution de la société. Il faut continuer à accompagner les salariés dans l'acquisition de compétences même si c'est parfois compliqué.

Le Président remercie les membres du conseil d'administration, le directeur et l'ensemble du personnel pour les efforts accomplis qui ont permis d'offrir à notre clientèle des prestations de qualité.

Les projets de rapport d'activité, de l'arrêté des comptes et du bilan 2011 sont approuvés à l'unanimité.



4° - Fixation de la date et de l'ordre du jour de l'AGO

Approbation du projet de résolutions, affectation des résultats avec distribution de dividendes à soumettre à l'A.G.O.

Le Conseil d'Administration fixe la date de l'Assemblée Générale Ordinaire au 26 juin 2012 à 9 heures au relais culturel.

L'Ordre du Jour de l'A.G.O. est le suivant :

1° - Lecture du Rapport d'Activité établi par le Conseil d'Administration sur l'activité de la société au cours de l'exercice 2011,

2° - Lecture du Rapport Général du Commissaire aux Comptes sur les opérations de l'exercice 2011,

3° - Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce et approbation de ces conventions,

4° - Approbation des Comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2011, distribution des dividendes, affectation du résultat et quitus aux administrateurs,

5° - Fixation du montant des jetons de présence,

6° - Renouvellement du mandat de Censeur de la Lyonnaise de Banque,

7° - Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

Le projet de texte de résolutions est le suivant :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du Bilan, du Compte de Résultat et annexes au 31 Décembre 2011 et entendu lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du Rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration et décide d'affecter le résultat de 475 993,95 € (déduction faite du montant des dividendes de 20 410.00 €) soit 455 583.95 € en autre réserve.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne en conséquence, quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion au cours de l'année écoulée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux conventions visées à l'Article L 225-38 du Code de Commerce approuve ces conventions ainsi que les conditions d'exécution des conventions antérieurement autorisées.

chy
CR

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de maintenir le montant des jetons de présence à 7 622.00 euros pour l'exercice 2011.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de Censeur de la Lyonnaise de Banque, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice 2014.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités prescrites par la Loi.

Mis au vote, ce projet est approuvé à l'unanimité.

4° - Questions diverses

- Modalités d'exercice de la direction générale

Lors du précédent conseil d'administration en date du 14 février 2012, il a été évoqué le choix du mode de direction générale de la société que nous devons soumettre au vote.

La direction de la société sera confiée à M. Roland CHASSAIN, Président du conseil d'administration, qui prendra, de ce fait, la qualité de Président Directeur Général.

M. CHASSAIN est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Mise au vote, cette décision est approuvée à l'unanimité.

- Cession des parts de la Caisse des Dépôts et Consignations

Une discussion est en cours entre la CDC et la Lyonnaise de banque. Il faudra être vigilant sur le maintien des actionnaires obligatoires au nombre de sept.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures.

Le Président Directeur Général,

un Administrateur,

